

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4805**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintenicien chef de systèmes énergie propulsion

Nouvel intitulé : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Commandant du CIN St-Mandrier, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maintenicien chef de systèmes énergie propulsion exerce sa profession seul ou en équipe sur bâtiment de surface ou sous-marin. Sa principale mission est de faire fonctionner et d'entretenir les différentes installations de production et de transformation d'énergie :

- les engins de propulsion (moteurs diesel, à vapeur...);
- les installations de production de froid et de climatisation;
- les installations hydrauliques (appareils de pont et de manœuvre);
- les appareils de production d'eau douce;
- les appareils de production d'électricité (groupe électrogène).

Il gère et anime des équipes de travail de taille variable (fonction du type d'unité) dans le cadre de la maintenance préventive et corrective des installations. Dans ce contexte, il est amené à participer à la gestion des équipements. Chargé de la formation des membres de son équipe, il assure un rôle de tuteur auprès de ces derniers.

Il peut également intervenir dans le domaine de la sécurité. Dans le cadre d'intervention sur des sinistres de différentes natures (feu, voie d'eau), il assure la coordination des équipes d'intervention.

Il est généralement affecté sur des unités embarquées (frégate, patrouilleur, porte-avions...). Néanmoins, il peut être affecté à terre (atelier militaire, service de soutien...).

En mer, il travaille en quart (période de 4 heures) de jour comme de nuit.

A terre ou à quai, il travaille en journée.

Les conditions de travail peuvent être éprouvantes : lumière artificielle, espace confiné, bruit des machines, odeurs d'huile de gazole, chaleur dans les compartiments, port de charges lourdes, positions pénibles pour accéder à certaines pièces mécaniques à réparer ou changer.

Comme tous les autres marins, il peut être éloigné de sa famille pendant de longue période. Il doit vivre avec le reste de l'équipage.

CAPACITES ATTESTEES : Domaine de la conduite des installations de production, distribution et transformation d'énergie, le titulaire de la certification maîtrise les techniques permettant d'intervenir sur les installations en cas d'anomalie (conduite en mode dégradé).

Domaine de la maintenance des installations mécaniques, le titulaire de la certification maîtrise les techniques permettant :

- de diagnostiquer une panne ou une anomalie d'origine mécanique, électrique ou hydraulique;
- d'effectuer les réglages, mise au point et essais;
- de planifier les interventions de maintenance en fonction des délais et des moyens à disposition;
- de centraliser l'ensemble des données techniques relatives aux installations.

Domaine de la gestion du matériel, le titulaire de la certification maîtrise les techniques permettant de gérer la délivrance et l'approvisionnement du matériel.

Domaine de la gestion et de l'encadrement du personnel, le titulaire de la certification maîtrise les techniques permettant :

- d'encadrer une équipe de permanence;
- d'organiser la formation du personnel;
- de gérer et animer des équipes de travail;
- d'évaluer les connaissances professionnelles du personnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cet emploi peut s'exercer au sein d'unités à terre ou embarquées dont les effectifs globaux varient de 5 à 2000 personnes.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent généralement leurs activités dans le secteur industriel en qualité de : - Agent d'encadrement de maintenance

- Mécanicien de maintenance
- Maintienicien en mécanique maritime
- Maintienicien en systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

I1605 : Mécanique de marine

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Les éléments suivants sont évalués : - la formation théorique,
- l'application des procédures enseignées,
 - l'atteinte des objectifs globaux de la formation,
 - l'acquisition des compétences professionnelles attendues.

Modalités d'évaluation :

Les contrôles écrits ont lieu en salles de cours ou amphithéâtre de l'école en cours de module de formation.

Les travaux pratiques se déroulent durant la formation en salle de travaux pratiques.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président du jury : directeur des cours 'plate-forme mobilité logistique' désigné par un ordre du commandant. pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 0 (en cours de modification)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Nombre de personnes composant le jury : 6 pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 33 répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'CFOM Mécanicien du service général'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Mécanicien naval'.

Anciens intitulés : 'CFOM Mécanicien du service général' jusqu'au 7 novembre 1975 ; 'BAT mécanicien du service général' entre 1975 et

1987 ; 'BAT mécanicien' entre 1987 et 1991.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien de maintenance de systèmes énergie propulsion'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

170 certifiés par an.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE
CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT MANDRIER
BP 500
83800 TOULON ARMEES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier 83430 SAINT MANDRIER

Historique de la certification :

Anciens libellés : - 'CFOM Mécanicien du service général' jusqu'au 7 novembre 1975 ; 'BAT mécanicien du service général' entre 1975 et 1987 ; 'BAT mécanicien' entre 1987 et 1991

- 'BAT Mécanicien naval' (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

- 'Technicien de maintenance de systèmes énergie propulsion' (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : [Technicien supérieur de maintenance de systèmes énergie propulsion \(fiche incomplète\)](#)

Certification suivante : [Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion](#)